



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le plan Bibliothèques universitaires, 5 engagements-phare au service de la vie étudiante

Mercredi 17 février 2010

ENGAGEMENT N°5 : des bibliothèques plus fonctionnelles

Qui dit bibliothèques plus fonctionnelles dit notamment réflexion sur la gouvernance des bibliothèques, sur la rationalisation des implantations, sur le stockage des ressources, mais aussi sur un « nouveau modèle » de bibliothèque, plus flexible et adapté aux besoins et aux évolutions du XXIème siècle.

1. DES MECANISMES POUR INCITER LES UNIVERSITES A REGROUPER ET ETENDRE LES LOCAUX DE BIBLIOTHEQUES

Outre l'incitation dans le cadre de l'appel à projet des Campus d'excellence de l'emprunt national, sera créé dans le cadre de l'opération campus parisienne, un mécanisme financier d'incitation permettant de financer les réaménagements des espaces d'archivage en espaces d'études pour les bibliothèques universitaires qui ont fait le choix de délocaliser les collections peu consultées. Cette proposition sera développée à l'occasion des conclusions sur le rapport Larroutourou, qui seront rendues dans quelques jours.

2. LE DEVELOPPEMENT DU STOCKAGE A DISTANCE POUR LIBERER DE L'ESPACE ACCESSIBLE DANS LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Cette mesure, nécessaire à l'heure du développement du numérique, est particulièrement nécessaire sur les Campus où le foncier ne permet pas d'agrandir les locaux existants. C'est le cas du campus lyonnais, qui présente une capacité de 3 millions de volumes de capacité. Cette problématique devra être posée particulièrement en Ile-de-France. Là encore, les conclusions du rapport Larroutourou permettront de revenir sur ce point mais, dès à présent, le triplement de la capacité de stockage du Centre Technique des Livres de l'Enseignement Supérieur sera envisagé. Son surcoût sera pris en charge par les opérations campus en Ile-de-France ; à cet égard, le rectorat de Paris et le CTLES ont déjà commencé les études pour le projet.

3. L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES BIBLIOTHEQUES INTERUNIVERSITAIRES

Afin de permettre aux bibliothèques d'évoluer et de s'adapter rapidement aux nouveaux besoins et aux nouvelles organisations des universités, il sera nécessaire de refondre la réglementation des services inter-établissements de coopération documentaire (SICD), qui ne permettent pas de donner aux bibliothèques universitaires la gouvernance nécessaire pour ce faire.

Ainsi, les directions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Ministère, et l'Inspection Générale des Bibliothèques élaboreront en concertation avec la CPU un projet de réforme d'ici la rentrée 2010.

4 - LA PROMOTION DE NOUVEAUX MODELES DE BIBLIOTHEQUES DAVANTAGE CENTRES SUR LES USAGERS ET FAVORISANT DES LIENS RENFORCES ENTRE PEDAGOGIE ET DOCUMENTATION, ENTRE DOCUMENTATION ET RECHERCHE

L'inspection générale des bibliothèques sera chargée de conduire ce travail de prospective et d'anticiper. Pour ce faire, elle devra élaborer un guide présentant les caractéristiques et les avantages des « bibliothèques du XXIème siècle » et étudier les projets susceptibles d'émerger dans les grandes villes universitaires. Le rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques sur les « learning center » constitue un premier élément de ce travail